

tôme. Si vous avez affaire à une névralgie faciale ayant pour point de départ une dent cariée, l'avulsion de la dent se présente comme indication causale. Si une tumeur s'est développée sur le trajet d'un nerf qu'elle comprime, la douleur consécutive devra disparaître par l'ablation de cette tumeur. Quand des douleurs gastralgiques reconnaissent pour cause un trouble dyspeptique quelconque, il faut tout d'abord traiter la dyspepsie, et ainsi du reste, en autant que la chose est possible.—Mais, je le répète, il n'est pas toujours facile d'enlever la cause. C'est le cas, en général, pour toutes les douleurs qui accompagnent les inflammations, v.g. péritonite, pleurésie, méningite. Tout au plus, peut-on, en certains cas, agir sur l'état général de l'économie qui prédispose à la douleur ou qui en est la cause éloignée, comme c'est le cas dans les névralgies liées à certaines diathèses, v.g. syphilis, ou à certains empoisonnements, v. g. intoxication saturnine. La cause de la douleur est alors la maladie elle-même, et nous contribuons à faire disparaître la cause par le fait même que nous instituons une médication contre la maladie.

Je suppose la cause enlevée autant que possible, mais la douleur persiste. Le malade souffre; il ne dort pas et demande avec instance que nous le débarrassions de son mal, et que, ce faisant, nous réalisions à son profit l'aphorisme d'Hippocrate : *Divinum est opus scilicet dolorem*. Nous avons à notre disposition la médication analgésique qui comprend, en résumé, d'après Diculafoy, tous les médicaments dont l'action est de calmer ou soulager la douleur, en agissant sur les centres nerveux et les rendant incapables à percevoir la sensation douloureuse, et divers autres moyens et agents dont l'action se fait sentir sur les organes périphériques, au siège même de la douleur.

*Le meilleur contre-poison de la douleur est l'opium,*” a dit M. Huchard. Aussi l'opium et son principal alcaloïde, la morphine, sont-ils au premier rang parmi les analgésiques. Dans notre dernière conférence nous avons vu le cas que fait M. Dujardin Beaumetz de l'opium et de la morphine comme hypnotiques. Mais ici, comme analgésiques, ces deux médicaments sont des plus précieux, et s'ils ne font pas dormir dans le vrai sens du mot, au moins calment-ils merveilleusement la douleur. La morphine doit être et est généralement préférée à l'opium comme analgésique, parce qu'elle représente à elle seule presque toute la vertu analgésique du remède.

La morphine se donne sous forme de poudre, de solution aqueuse ou de pilule, par la bouche, l'estomac, le rectum, la peau et le tissu cellulaire sous-cutané. Le mode d'administration doit varier avec les besoins et les indications de chaque cas : chaque fois que la chose est possible, surtout quand vous avez affaire à une douleur très intense, siégeant dans un endroit que vous pouvez atteindre localement, servez-vous de la seringue à injections hypodermiques, et introduisez le remède dans le tissu cellulaire sous-cutané. La morphine, introduite de cette manière, agit beaucoup plus promptement et à doses beaucoup plus faibles. En outre, quand on a la chance de l'appliquer *loco dolenti*, elle exerce son action analgésique directement sur les nerfs affectés. Enfin, administrée de cette façon, elle agit moins sur l'estomac et ne provoque que peu ou pas de vomissements.

Si la douleur est très intense, comme dans le cas de coliques hépatiques, coliques néphrétiques etc., injectez une forte dose d'emblée :